

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 581

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation (<i>ligne nouvelle</i>)	0	0
TOTAUX	0	0
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi de finances rectificative II pour 2021 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 3 novembre 2021, qui vise à prévoir en PLF 2022 le

programme 371 « Prise en charge par l'Etat du financement de l'indemnité inflation » créé par le PLFR.